



MAIRIE
DE

VIOLS-LE-FORT

34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Séance du 27 mai 2026				
L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire				
	Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
Date de la convocation 21/05/2026	DURAND Anne	x		
	PARENTINI Laurent	x		
Nombre de Conseillers Exercice 15 Présents 13 Votants 15	RATAJCZAK Nicole		x	DURAND Anne
	HOULES Brice	x		
	BOUDON Maguelonne	x		
Secrétaire de séance : RATAJCZAK Nicole	ANDRE Jérémy	x		
	PANELLE Aurélie	x		
	LEVIEUX Jean-Luc	x		
	JONES Sarah	x		
	VERZILLI Daniel	x		
	BOREL Véronique	x		
	DAUFRESNE Tanguy	x		
	MARIN Frédérique		x	THIRIEZ Rodolphe
	THIRIEZ Rodolphe	x		
	DION Benjamin	x		

2026033 – AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE – PROCÉDURE DECLARÉE SANS SUITE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et son article L2123-1 relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée,

Vu le dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif aux travaux d'extension de la bibliothèque municipale de VIOLS LE FORT,

Considérant l'absence d'éléments règlementaires obligatoires dans la rédaction du DCE de nature à rendre illégale la conclusion des marchés,

Considérant que le Code de la commande publique et plus particulièrement l'article R 2185-1 autorise l'acheteur, à tout moment de la procédure, à abandonner une procédure d'attribution d'un marché public en le déclarant sans suite,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions

- **APPROUVE** la déclaration sans suite de la procédure pour cause d'intérêt général,
- **APPROUVE** l'information qui sera communiquée à l'ensemble des candidats ayant participé à cette procédure,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'ensemble des documents relatifs et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Maire,
Anne DURAND

Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :



Accusé de réception en préfecture
034-213404380-20260511-2026033-DE
Date de télérecours : 2026052026
Date de réception : 2026052026

Publié le : 09/06/2026 11:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Viols-le-Fort
https://www.violslefort.fr/documents_administratifs/64548